

#### **ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

CAO CAO Mobility Paris, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro : 852 951 789 et dont le siège social est situé 102 Rue Victor Hugo 92300 Levallois-Perret-France ; ci-après la « Société Organisatrice » organise un jeu-concours sans obligation d'achat (ci-après le « énigme ») du jeudi 23 septembre 2021 au dimanche 03 octobre 2021, sur sa page Instagram, accessible à l'adresse suivante : <https://www.instagram.com/caocaomobility/>

#### **ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION**

Ce Concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, (ci-après le « Participant ») à l'exception des collaborateurs de la Société Organisatrice et des membres des sociétés partenaires qui ont contribué à l'élaboration et à l'organisation de ce Concours ainsi que de leurs familles.

Dans tous les cas, les Participants devront posséder une adresse email valide et posséder un compte sur le réseau social Instagram via lequel le Concours est proposé.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Concours et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot promis.

Ce Concours n'est pas réalisé en association avec Instagram ou tout autre réseau social utilisé dans ce cadre. Il n'est pas sponsorisé, soutenu ou organisé de quelque façon que ce soit par Instagram ou tout autre réseau social utilisé dans ce cadre. La Société Organisatrice reçoit les informations fournies par les Participants.

Toute question, remarque ou réclamation devra être adressée à la Société Organisatrice, et non adressée à Instagram, ou tout autre réseau social utilisé dans ce cadre.

S'il s'avère qu'un participant gagne une dotation en contravention avec le présent règlement ou par des moyens frauduleux ou déloyaux, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait la propriété des sociétés organisatrices ou des sociétés partenaires éventuelles de l'opération, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la société organisatrice ou par des tiers.

Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un participant de participer au Concours sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque Participant devant participer au Concours sous son propre et unique nom. La participation à ce Concours implique l'entière acceptation du présent règlement.

#### **ARTICLE 3 : MÉCANISME DU CONCOURS**

Afin de tenter leur chance, les Participants sont invités à se rendre sur la page Instagram de Caocao Mobility Paris et à suivre les instructions données.

## **ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION ET REMISE DES LOTS**

### **ARTICLE 4.1 MODALITES DE PARTICIPATION**

Chaque participant est invité à :

- Donner la réponse de l'énigme en commentaire sous le post du jeu
- Identifier en commentaire sous le post du jeu, deux personnes pour résoudre l'énigme
- S'abonner ou être déjà abonné à la page.

### **ARTICLE 4.2 REMISE DES LOTS**

Un tirage au sort sera effectué parmi tous les participants ayant respectés les règles du jeu pour déterminer les gagnants des lots.

Les conditions de désignation des gagnants sont les suivantes :

- Date du tirage au sort par la Société Organisatrice : le lundi 04 octobre 2021
- Nombre de gagnants : 2

Une fois les gagnants déterminés, la Société Organisatrice se charge ensuite de contacter ces derniers par message privé retour ou en les tagguant dans une publication Instagram (post ou commentaire) valant participation aux gagnants ; ce que chaque participant reconnaît et accepte.

**Les gagnants devront répondre, au plus tard 48 heures après la notification les informant de leur gain, à la Société Organisatrice pour confirmer qu'ils acceptent leurs lots et pour lui communiquer leurs coordonnées par message privé (numéro de téléphone pour créditer les coupons).**

Si les gagnants ne répondent pas dans un délai de 48 heures, le lot gagné sera remis en jeu ou conservé par la Société Organisatrice à sa discrétion sans que le gagnant puisse obtenir une quelconque indemnité.

Les gagnants recevront leurs lots dans un délai maximum de 30 jours après qu'ils aient communiqué leur acceptation du lot ainsi que leurs coordonnées à la Société Organisatrice du jeu.

La Société Organisatrice ne sera pas tenue d'attribuer le lot, si le gagnant (i) n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription ou (ii) ne s'est pas conformé au présent règlement.

**Les participants ne pourront gagner qu'une seule fois sur toute la durée du Jeu.**

Chaque participant s'engage à ne pas publier de contenu relevant des catégories suivantes, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Contenu diffamatoire, abusif, blasphématoire, obscène, scandaleux, pornographique, indécent ou offensifs, violents, injurieux, racistes, révisionnistes, offensants, faisant l'apologie des crimes

- de guerre, à caractère pédophile, appelant au meurtre ou incitant au suicide, incitant à la discrimination ou à la haine, portant atteinte aux bonnes mœurs ;
- Contenu qui enfreint ou viole les droits de propriété intellectuelle de tiers (tels que la musique, les vidéos, les photos ou autres documents, utilisés sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de leur propriétaire) ;
  - Contenu portant atteinte à la vie privée ;
  - Contenus inexacts, faux ou trompeurs ;
  - Contenus illicites, incitant directement ou indirectement à commettre des actes illicites ;
  - Contenu incitant à la copie illégale ou non autorisée d'une œuvre protégée appartenant à un tiers ou comportant liens vers ces œuvres ou fournissant des informations ou des moyens pour contourner tout dispositif de protection ;
  - Contenu faisant apparaître publicité, matériel promotionnel, « junk mail », « spam » ou toute autre forme de sollicitation commerciale, autre que mettant en avant la société organisatrice.

La Société Organisatrice n'entend faire aucun usage commercial des données communiquées. Elles seront seulement utilisées à des fins informatives, pour faire connaître les gagnants du concours et leur remettre leurs lots.

#### **ARTICLE 5 : DUREE DU CONCOURS**

Le concours se déroulera du jeudi 23 septembre 2021 au dimanche 03 octobre 2021 à 20h.

La Société Organisatrice se réserve toutefois le droit de modifier, reporter, annuler ou prolonger les périodes de jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

#### **ARTICLE 6 : DOTATION, VALEUR ET NATURE DES LOTS**

Dotation :

- **Super gagnant : 3 coupons de réduction Caocao de 10€ chacun valable un mois et une carte cadeau Fnac de 15€**
- **2ème gagnant : 2 coupons de réduction Caocao de 10€ chacun valable un mois**

Les conditions d'utilisation des lots :

**Les coupons de réduction** : les coupons de réduction ne sont pas cumulables sur une même course. Ils sont valables pour notre offre *Elégance et Atmosphère*.

**La carte cadeau fnac** : la FNAC n'est pas partenaire de Caocao et les lots seront offerts par Caocao Mobility Paris. La Carte Cadeau Fnac Darty est valable jusqu'au 17/12/2021 et s'utilise en une ou plusieurs fois dans les magasins et sur fnac.com (hors abonnements presse, tirages photo, produits dématérialisés, cartes cadeaux et Marketplace), en France métropolitaine. Le solde est de 15 euros et la date de validité d'un an à partir du 17/12/2020. Les conditions générales d'utilisation et la liste des magasins Fnac et Darty sont consultables sur [www.fnac.com](http://www.fnac.com) et sur [www.darty.com](http://www.darty.com)

Les valeurs des lots indiquées ci-dessus sont fermes et définitives. L'attribution d'un lot ne peut donner lieu, de la part du ou de la gagnant(e), à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ou en produits, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La Société Organisatrice pourra remplacer le lot annoncé par d'autres lots si des circonstances extérieures l'y contraignent.

Les lots (coupons de réductions) sont valables pour une durée de 30 jours à compter de la date de remise aux gagnants. Ces lots ne pourront être reportés après leur date de validité.

## **ARTICLE 7 : CONTROLES ET RESERVES**

La Société Organisatrice se réserve notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le Concours. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation par les participants des caractéristiques et des limites d'Internet, dès lors la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du Concours, notamment du fait d'actes de malveillance externes.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

En outre, la Société Organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable notamment si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenait pas pour une raison quelconque (à titre d'exemple, problème de connexion à Internet pour une quelconque raison chez l'utilisateur, défaillance momentanée des serveurs de la Société Organisatrice pour une raison quelconque etc) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (à titre d'exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.)

La Société Organisatrice se réserve également le droit de procéder à tous les contrôles qu'elle estimerait opportuns.

Ne seront pas prises en considération les participations qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement.

En cas de litige un justificatif d'identité peut être demandé.

La participation au Concours est strictement personnelle.

Le règlement complet sera disponible par un lien hypertexte lors du lancement du Concours

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises, ni du fait de quelque autre acte de malveillance qu'il soit.

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine de la Société Organisatrice et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents.

La participation à ce Concours implique la pleine et entière acceptation du présent règlement. Les Participants reconnaissent expressément avoir accepté, sans aucune réserve, le présent règlement en participant à ce Concours.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement

## ARTICLE 8 – GARANTIES

### 8.1

*Tout Participant est tenu au respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.*

*A l'occasion de ce Concours, il est demandé aux Participants de publier un contenu, soit une photographie, ci-après le(s) « Contenu(s) ».*

*A ce titre, chaque Participant garantit la Société organisatrice être l'auteur du Contenu et de chaque élément le composant, que le Contenu est en tout ou partie original et n'affecte en aucune manière les droits éventuellement détenus par des tiers.*

*Du seul fait de sa participation au présent Concours, il appartient à chaque Participant de s'assurer que le Contenu posté est conforme :*

- *aux droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle éventuellement détenus par des tiers (notamment objets, éléments de décors, ...) : si le Contenu comprend un ou plusieurs éléments protégés au titre d'un droit exclusif, dont le Participant n'est pas l'auteur exclusif, celui-ci certifie avoir obtenu l'autorisation nécessaire de la part des tiers titulaires de droits sur ceux-ci,*
- *au droit de la personne et au respect de la vie privée et au droit à l'image,*
- *à l'ordre public et aux bonnes mœurs (notamment, décence, pornographie, etc.).*

*Chaque Participant garantit expressément la Société organisatrice contre tout recours exercé par un quelconque tiers à son encontre du fait de l'exploitation du Contenu posté dans le cadre du Concours et, le cas échéant, s'engage à prendre en charge l'ensemble des sommes, indemnités transactionnelles, frais, débours honoraires d'avocat et dépens, qui pourraient être engagés par la Société organisatrice et/ou auxquels celle-ci pourrait être condamnée à l'occasion d'une telle action.*

*A défaut le Participant est informé qu'il encourt, à titre personnel, les sanctions pénales spécifiques au contenu litigieux (peines d'emprisonnement et amende), et/ou la condamnation éventuelle au paiement de dommages et intérêts.*

*De plus, si le Contenu s'avérait visiblement contraire aux conditions prévues par les présentes (ainsi qu'aux valeurs de la Société organisatrice) ou contraire à la réglementation française en vigueur en matière de protection des personnes et des biens, il ne serait pas pris en compte dans le cadre du Concours.*

### 8.2

*Le gagnant autorise par avance et sans contrepartie financière la Société Organisatrice à utiliser à des fins promotionnelles ou publicitaires ses nom, prénom, adresse ou image, et à les diffuser sur tout support qui lui semblera adéquat. Cette faculté ne saurait cependant être une obligation à la charge de la Société Organisatrice.*

### 8.3

*Pour ces Contenus, le participant accepte expressément de concéder à titre non exclusif à la Société Organisatrice tous droits de propriété intellectuelle, à savoir tous droits patrimoniaux (droits de reproduction et droits de représentation) reconnus aux auteurs par le droit d'auteur, et tous droits patrimoniaux (droits de reproduction et droits de communication au public) reconnus aux artistes-interprètes et producteurs par les droits voisins nécessaires à la diffusion des Contenus sur tout type de support exploité par la Société Organisatrice pendant un période de 5 années.*

## ARTICLE 9 – DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel concernant les participants recueillis sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation au présent Concours et pour la gestion de l'attribution de la dotation.

Elles sont destinées à la Société Organisatrice, responsable du traitement, et à leurs partenaires.

La Société Organisatrice est tenue au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, elle est autorisée par le titulaire à communiquer les données le concernant à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion.

Les données personnelles sont uniquement destinées à la Société Organisatrice, responsable du traitement. Aucune autre utilisation des données personnelles ne sera effectuée par la Société Organisatrice.

Aucune exploitation commerciale ne sera faite de ces données.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant qui pourra être exercé sur simple demande écrite adressée à [DPO@caocao.fr](mailto:DPO@caocao.fr)

Les données personnelles seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679.

En outre, les participants sont en droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente telle que la Commission Nationale de l'Informatique et de Libertés en France.

Pour toute autre information, les participants sont invités à se référer à la page des données personnelles du site :

<http://cc-frontend.oss-cn-hangzhou.aliyuncs.com/2/Privacy%20Policy%20for%20Riders.pdf>